

Etat des lieux de la valeur du point 2017 au 23 janvier 2017

Publié le 23 janvier 2017 par Unsga

Au regard du Code du travail et de notre convention collective, nous vous rappelons que, l'entrée en vigueur de la valeur du point 2017 de votre région s'applique à compter du 1er janvier 2017 aux entreprises adhérentes au(x) syndicat(s) d'employeurs signataire(s) de l'accord régional de salaire minimum conventionnel.

Le tableau ci-dessous fait suite aux différentes commissions territoriales paritaires (CTP) intervenues entre octobre 2016 et janvier 2017 et s'applique aux adhérents de l'Unsga (**sous réserve du délai d'opposition de 15 jours relatif à l'article L2232-6**) :

A noter : certaines commissions ne se sont pas encore réunies ou n'ont pas encore trouvé d'accord.

Nous vous invitons à consulter le service juridique de l'Unsga pour avoir plus d'information.

Région	VP 2016	VP 2017	Date d'entrée en vigueur de la VP 2017
ALSACE	7,54 €	7,61 €	1er janvier 2017
AQUITAINE	7,67 €		Désaccord - En attente
AUVERGNE	7,61 €		En cours
BOURGOGNE	7,61 €		En cours
BRETAGNE	7,54 €	7,61 €	1er janvier 2017
CENTRE	7,58 €		En cours
CHAMPAGNE-ARDENNE	7,46 €		Désaccord - En attente
CORSE	7,60 €	7,68 €	En attente d'extension
FRANCHE-COMTÉ	7,60 €		Désaccord - En attente
GUADELOUPE	7,59 €	7,65 €	1er janvier 2017
GUYANE	7,57 €	7,64 €	1er janvier 2017
ILE DE FRANCE ZONE 1 (75, 92, 93, 94)	8,11 €	8,18 €	1er janvier 2017
ILE DE FRANCE ZONE 2 (77, 78, 91, 95)	8,01 €	8,08 €	1er janvier 2017
LANGUEDOC-ROUSSILLON	7,42 €	7,49 €	1er janvier 2017
LIMOUSIN	7,84 €	7,91 €	En attente d'extension
LORRAINE	7,44 €	7,52 €	1er janvier 2017
MARTINIQUE	7,59 €	7,66 €	1er janvier 2017
MIDI-PYRÉNÉES Haute Garonne pour coef. ≤ à 320,	7,59 €		Désaccord - En attente
MIDI-PYRÉNÉES Haute Garonne pour coef. > à 320	7,52 €		Désaccord - En attente

MIDI-PYRÉNÉES autres départements pour coef. ≤ à 320	7,48 €		Désaccord - En attente
MIDI-PYRÉNÉES autres départements pour coef. > à 320	7,42 €		Désaccord - En attente
NORD-PAS DE CALAIS	7,49%	7,57 €	1er janvier 2017
BASSE NORMANDIE	7,63 €	7,70 €	1er janvier 2017
HAUTE NORMANDIE	7,62 €	7,69 €	1er janvier 2017
PAYS DE LA LOIRE	7,60%		Désaccord - En attente
PICARDIE	7,35 €	7,42 €	1er janvier 2017
POITOU-CHARENTES	7,43 €	7,51 €	1er janvier 2017
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	7,61 €	7,68 €	1er janvier 2017
RÉUNION	7,54 €	7,57 €	En attente
RHÔNE-ALPES départements 01, 38, 69, 73, 74	7,67 €	7,74 €	En attente d'extension
RHÔNE-ALPES départements 07, 26, 42	7,58 €	7,65 €	En attente d'extension

Code couleur :

1er janvier 2017 : l'accord est applicable au 1^{er} janvier 2017 sous réserve du délai d'opposition de 15 jours.

Désaccord - En attente : les CTP se sont réunis mais n'ont pas trouvé d'accord. La CPNNC (nouvelle CPPNI) doit se saisir afin de fixer la valeur du point applicable sur le territoire concerné.

En attente d'extension (Unsfa non signataire) : l'Unsfa n'est pas signataire. Dans ce cas, les entreprises adhérentes à l'Unsfa doivent attendre l'arrêté d'extension (le délai d'extension est en moyenne de 4 à 6 mois).

En cours : les négociations de la valeur du point sont en cours dans les régions concernées.